

ATELIER EMPLOI

« Je découvre le marché du travail »

Ce que je dois retenir ...

objectif de l'atelier :

mieux connaître le fonctionnement du monde du travail pour mieux orienter sa recherche d'emploi.

La situation de l'emploi :

EN FRANCE, LE TAUX DE CHÔMAGE EST ÉLEVÉ (8,1%*) ET TOUT PARTICULIÈREMENT POUR LES ÉTRANGERS (17 % *)

* INSEE



Emploi :

les bénéficiaires de la protection internationale peuvent travailler comme mentionné sur la carte de résident permanent ou la carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » ou le récépissé.

les différents employeurs en France sont :

trois secteurs d'activité :

- ▶ primaire ▶ agriculture : la pêche, l'exploitation forestière ou minière...
- ▶ secondaire ▶ industrie : électronique, agro-alimentaire...
- ▶ tertiaire ▶ les relations clients : aide à la personne, tourisme, restauration...

Les entreprises

Structures classique des métiers du secteur « privé ».

les collectivités

Structures de l'Etat dans différents domaines. Ce sont les métiers du secteur « public », souvent réservés aux nationaux.

les agences d'intérim

Contrats courts pour différentes entreprises en fonction de leurs besoins.

les structures d'insertion par l'activité économique

Intégration progressive sur le marché du travail associant mise à l'emploi et accompagnement social et professionnel pour un public éloigné de l'emploi.

comment chercher un emploi ?

3/4

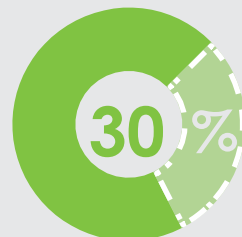
des embauches

Marché fermé :

- ▶ Candidatures spontanées
- ▶ Réseau professionnel et personnel

Marché ouvert :

- ▶ Pôle emploi
- ▶ Agences intérim
- ▶ Internet
- ▶ Presse ...



Taux d'emploi en France accessibles uniquement aux nationaux et/ou aux détenteurs de diplômes très spécifiques et devant être obtenus en France.

où chercher un emploi ?

secteurs qui recrutent :

l'hôtellerie-restauration, des services de l'aide à la personne, le bâtiment.

- ▶ besoin de main d'œuvre ;
- ▶ recrutement important.

Exemples de métiers en tension :

assistantes maternelles, aides à domicile, ouvriers qualifiés, serveurs de restaurant, employés de cuisine, etc...

Le droit de travailler en France donne accès à des droits sociaux.

Pour en bénéficier, il faut s'assurer que son travail est bien déclaré.

Cela permet de participer, via ses cotisations à la solidarité nationale.

Carte de résident de 10 ans

Carte de séjour pluriannuelle

Récépissé avec mention « autorisation de travailler »

droit de travailler

Accès aux droits

Accès aux indemnités de chômage, à la cotisation, à la retraite et à l'assurance maladie, accès à une mutuelle, aux congés payés, à la formation continue, et également accès à l'expression des libertés syndicales, au droit de grève...

Comment savoir si mon travail est déclaré ?

- ▶ Je signe un contrat de travail ;
- ▶ Tous les mois je reçois une fiche de paie (un bulletin de salaire).



Je déclare mes revenus à l'État tous les ans au mois de mai, si nécessaire

Comment ?

En remplissant le formulaire.

Où ?

Sur internet : www.impots.gouv.fr ou au centre des impôts.

MES PREMIÈRES DÉMARCHES

L'INSERTION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL – PAR OÙ JE COMMENCE ?

- Je m'inscris à Pôle Emploi pour bénéficier d'un accompagnement professionnel. Je suis comptabilisé comme demandeur d'emploi et je m'engage à chercher activement un emploi et à m'actualiser tous les mois.
- Je fais une demande de RSA : aide versée par l'État garantissant un minimum de ressources si une personne est sans emploi OU si elle occupe un emploi faiblement rémunéré.
RSA socle = 565,34 € pour une personne seule et 848,01 € pour un ménage de deux personnes
≠ RSA activité, dégressif selon le montant du salaire.
Le RSA permet également de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel et d'une aide au retour à l'emploi.

Les devoirs du bénéficiaire du RSA :

- ▶ la déclaration trimestrielle de ressources ;
- ▶ la déclaration de tout changement de situation ;
- ▶ l'engagement dans un accompagnement professionnel et social avec un référent unique ;
- ▶ faire les démarches pour mettre en œuvre le projet professionnel et social ;
- ▶ Présenter chaque titre de séjour immédiatement à la CAF.